

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 16 juin 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

### ATTRACTIVITÉ - VERSEMENT DE LA COTISATION 2026 DE LA CAN AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

#### Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

#### Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

#### Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

#### Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 22 JUIN 2026**

#### **ATTRACTIVITÉ - VERSEMENT DE LA COTISATION 2026 DE LA CAN AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN**

Madame **Séverine VACHON**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, modifiés par délibération du Comité syndical du 16 mars 2023 ;

Considérant la volonté politique de la Communauté d'Agglomération du Niortais de participer aux projets du Marais poitevin, situé sur son territoire ;

Sur les quarante communes constituant le territoire communautaire, la Communauté d'Agglomération du Niortais en compte près de la moitié classées Parc naturel régional du Marais poitevin. Ce périmètre propre aux espaces protégés permet notamment au travers de la Charte du Parc, de regrouper des communes situées dans les Deux-Sèvres, en Charente-Maritime et en Vendée pour la préservation de ce site naturel et son développement au travers du tourisme, de l'agroalimentaire et d'une économie de valorisation des richesses naturelles.

En 2022, la participation statutaire des collectivités adhérentes au syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin a été actualisée. Désormais calculée en prenant pour référence la base INSEE de population sur un périmètre ajusté, la participation des EPCI correspond, pour 2026, à une cotisation égale à 50 % de la somme des cotisations de leurs communes classées, soit un montant de 23 250,50 € à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement de la cotisation de la Communauté d'Agglomération du Niortais au Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin d'un montant de 23 250,50€ pour l'année 2026 ;

- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sophie BOUTRIT**

**Séverine VACHON**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Présidente Déléguée**

**Mention des voies et délais de recours :**

*« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.*

*Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*